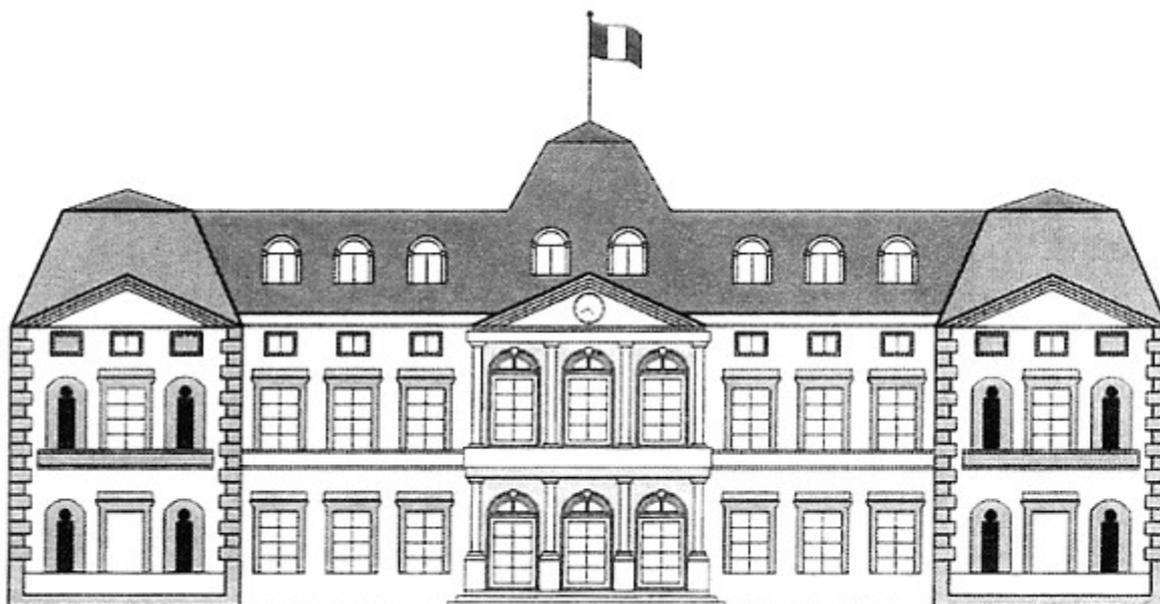




PREFET DE LA HAUTE-LOIRE



## RECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

**NUMERO SPECIAL NOVEMBRE 2013**

EDITE LE 4 NOVEMBRE 2013

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la  
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

# S O M M A I R E

## Préfet de la Haute-Loire

### DIRECTION DES MUTUALISATIONS ET DE LA MODERNISATION BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

-----  
ARRÊTE N° B.R.H.F.A.S. 2013/ 122

#### DESIGNANT M. RENAUD NURY, SOUS-PREFET D'YSSINGEAUX, POUR ASSURER LA SUPPLEANCE DU PREFET

**LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 12 avril 2010 portant nomination du Sous-préfet d'Yssingaux – M.NURY (Renaud);

VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination du Préfet de la Haute-Loire - M. LABBÉ (Denis) ;

VU le décret du 23 août 2012 portant nomination du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire – M. CASTRO (Régis) ;

VU l'arrêté préfectoral n° B.R.H.F.A.S. 2011/28 du 9 décembre 2011 modifié portant organisation des services de la Préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté n° B.R.H.F.A.S. 2013/70 du 24 juin 2013 portant délégation de signature à M. Régis CASTRO, secrétaire général de la Préfecture ;

**Considérant** l'absence simultanée le 5 novembre 2013 de M. le Préfet, Denis LABBÉ, et de M. le Secrétaire Général, Régis CASTRO ;

#### ARRETE :

**ARTICLE 1er :** Le 5 novembre 2013 de 7 h 00 à 20 h 00, la suppléance du Préfet de la Haute-Loire sera exercée par M. Renaud NURY, Sous-Préfet d'Yssingaux.

**ARTICLE 2 :** M. le Secrétaire Général, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques et M. le Sous-Préfet d'YSSINGEAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Puy-en-Velay, le 4 novembre 2013

Signé : Denis LABBÉ

